

VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

DELIBERATION N° 2025-087

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à 18h30, le Conseil municipal de SAINT-FLORENT-SUR-CHER, légalement convoqué le 14 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire et séance publique dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Line CIRRE, Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
CIRRE Marie-Line, Maire		X		LE GRANDIC Patricia	X		
TAILLANDIER Michel, Adjoint	X			MOHREZ Nadia	X		
ROBERT Marinette, Adjointe		X	M-L. CIRRE	GASCOIN Nicolas		X	J. TISSIER
LAUVERGEAT Patrice, Adjoint	X		P. LAUVERGEAT	MARC Solène	X		
VILLALDEA-AVILA Rafaël, Adjoint				TISSIER Julien	X		
MARTIN Nadine, Adjointe	X			TABARD Alain	X		
VOISINE Joël, Adjoint	X			MORINEAU Claude	X		
BRUNAUD Pascale, Adjointe	X			DAOUDA-DODU Noëlle		X	
MNICH Pascal	X			FERRON Julie	X		
PETITJEAN Eliane	X			LAMBERT Jacques	X		
DEVAUX Céline		X		WORGELD Thierry	X		
JACQUET Jean-Luc	X			FRODEFOND Gabrielle	X		
LEPRAT Monique	X			DURIEUX Olivier	X		
LE GRANDIC Frédéric	X			CORNIYOU Yves	X		
TAILLANDIER Nathalie		X					

Secrétaire de séance : Madame Gabrielle FRODEFOND

En exercice :	29	Présents :	22	Pouvoir(s) :	3	Votants :	25	Absent(s) :	7
---------------	----	------------	----	--------------	---	-----------	----	-------------	---

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur Patrice LAUVERGEAT, Adjoint en charge des finances, expose :

Le compte administratif 2024 retrace de façon détaillée l'exécution du budget au cours de l'année écoulée. À ce titre, il présente les opérations de recettes et de dépenses réalisées en 2024 ainsi que celles restant à réaliser et dont l'inscription sera reportée au budget 2025.

Ce document budgétaire, établi selon l'instruction budgétaire et comptable M57, est conforme au compte de gestion 2024 présenté en fin d'exercice par le Service de Gestion Comptable de Bourges (SGC) ; la concordance des comptes est donc constatée par les deux parties.

Il est rappelé que l'article 191 de la loi de finances pour 2024 avec son décret d'application du 16 juillet 2024, ont introduit une nouvelle annexe au compte administratif, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer en 6 axes définis l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Son entrée en vigueur vient du Pacte vert pour l'Europe établi en décembre 2019 par les pays-membres de l'Union européenne ; ceux-ci se sont engagés dans une accélération des politiques de lutte contre le réchauffement climatique. Pour la première année, la réglementation impose de renseigner uniquement l'AXE 1 « impact du budget vert pour la transition écologique ».

Ainsi, l'annexe réglementaire du présent compte administratif 2024 a pour objectif de valoriser les choix d'investissement réalisés par la collectivité ayant un impact positif sur l'environnement à l'échelle du territoire communal.

La population totale INSEE qui sert au calcul des ratios est de 6 514 habitants.

L'historique des crédits ouverts par le Conseil Municipal lors du vote du budget primitif et des décisions modificatives est le suivant :

DOCUMENT BUDGETAIRE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL DES CREDITS OUVERTS
BUDGET PRIMITIF (BP) du 9 avril 2024	10 533 389,73 €	3 230 670,64 €	13 764 060,37 €
DECIS° MODIFICATIVE N°1 (DMB1) du 15 octobre 2024	+ 156 564,00 €	+ 206 568,00 €	+ 363 132,00 €
DECIS° MODIFICATIVE N°2 (DMB2) du 17 décembre 2024	+ 12 584,00 €	+ 9 090,00 €	+ 21 674,00 €
CUMUL DES CREDITS OUVERTS	10 702 537,73 €	3 446 328,64 €	14 148 866,37 €

Une modification budgétaire technique (DMT90) a été enregistrée le 23 octobre 2024 relative à des virements de crédits en section de fonctionnement. Ces ajustements ont été effectués en interne pour chacun des chapitres globalisés suivants :

RECETTES -fonctionnement-	DEPENSES -fonctionnement-
70-Produits des services, du domaine et des ventes diverses	011-Charges à caractère général
	012-Charges de personnel
	65-Autres charges de gestion courante

Pour l'exercice 2024, le principe de « fongibilité des crédits », prévu dans l'instruction budgétaire et comptable M57 et inscrit à l'article 3.4.6 du règlement budgétaire et financier (RBF) de la Commune, permettant d'ajuster les crédits entre des chapitres d'une même section, n'a pas été mis en œuvre.

L'exécution budgétaire 2024 donne l'état des réalisations suivantes :

CATEGORIE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL DES REALISATIONS
RECETTES	10 867 718,78 €	1 779 579,34 €	12 647 298,12 €
DEPENSES	9 338 444,50 €	2 779 686,21 €	12 118 130,71 €
RESULTAT DE CLOTURE	+ 1 529 274,28 €	- 1 000 106,87 €	+ 529 167,41 €

L'exécution budgétaire 2024 validée par le Service de gestion comptable de Bourges présente les résultats suivants :

Sections	Résultat exercice 2024	Résultat de clôture des exercices antérieurs	Capitalisation = part affectée en investissement	Résultat de clôture 2024
Fonctionnement	+ 798 801,25 €	+ 777 446,74 €	- 46 973,71 €	+ 1 529 274,28 €
Investissement	- 1 591 028,58 €	+ 590 921,71 €		- 1 000 106,87 €
Cumul	- 792 227,33 €	+ 1 368 368,45 €	- 46 973,71 €	+ 529 167,41 €

Concernant les informations financières 2024, les ratios obligatoires normés M57 sont les suivants :

	Ratios obligatoires	Valeurs 2024 6 514 habitants (norme M57)	Valeurs 2023 6 527 habitants (norme M14)
N°1	Dépenses réelles de fonctionnement DRF / population	1 340,80 €	1 345,35 €
N°2	Recettes réelles de fonctionnement RRF / population	1 540,57 €	1 467,81 €
N°3	Dépenses d'équipement brut / population	307,00 €	207,97 €
N°4	Encours de dette / population	1 209,29 €	1 300,60 €
N°5	Dotation Globale de fonctionnement / population	206,77 €	263,14 €
	Autres ratios		
N°6	Dépenses de personnel / DRF	69,14 €	
N°7	DRF et remboursement annuel de la dette en capital / RRF	93,13 €	
N°8	Dépenses d'équipement brut / RRF	19,93 €	
N°9	Encours de la dette / RRF	78,50 €	
N°10	Epargne Brut / RRF	12,97€	

Tenant compte du changement de norme budgétaire et comptable intervenu le 1^{er} janvier 2024, la répartition fonctionnelle des dépenses et recettes pour chacune des sections a été revue dès le vote du budget primitif 2024 et ajustée lors de l'exécution budgétaire des diverses opérations comptables.

La sous-fonction 01 « opérations non ventilables » regroupe les opérations de dépenses ou de recettes qui ne peuvent être classées dans une fonction particulière. Cette sous fonction est utilisée pour les seuls budgets votés par nature ce qui a été le cas du budget communal 2024.

1. Section de fonctionnement

Les restes à réaliser 2024 qui seront à reporter sur 2025 sont déficitaires et concernent uniquement des crédits en dépenses pour un montant de 38 295,20 €.

1.1. Recettes de fonctionnement (RF)

Les recettes de fonctionnement représentent un total de 10 867 718,78 € contre 10 047 013,49 € en 2023, soit une hausse de +8,17% entre 2023 et 2024 après une hausse de +2,77% entre 2022 et 2023.

RECETTES - CHAPITRE	2022 (M14)	Évolution 2023/2022	2023 (M14)	Évolution 2024/2023	2024 (M57)
C73-C731-Impôts et taxes	5 249 662,65 €	6,05%	5 567 435,37 €	4,54%	5 820 427,51 €
C74-Dotations et subventions	2 723 232,37 €	4,22%	2 838 043,39 €	0,79%	2 860 368,58 €
C70-C75-Autres produits courants stricts	903 764,93 €	14,14%	1 031 587,06 €	12,28%	1 158 299,20 €
C013-Atténuations de charges	169 795,84 €	-23,62%	129 689,73 €	-20,64%	102 916,20 €
Total des recettes de gestion des services	9 046 455,79 €	5,75%	9 566 755,55 €	3,92%	9 942 011,49 €
C76-Produits financiers	0,00 €		531,94 €	1105,94%	6 414,89 €
C77-Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	50 740,52 €	-81,68%	9 293,33 €	-55,70%	4 117,31 €
C78-Reprise sur provisions	107,80 €	-100,00%	0,00 €		0,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	9 097 304,11 €	5,27%	9 576 580,82 €	3,93%	9 952 543,69 €
C042-Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	149 851,02 €	-51,53%	72 635,02 €	40,41%	101 986,06 €
c.775-Produits des cessions d'immobilisations	83 068,00 €	-95,41%	3 816,00 €	2067,61%	82 716,00 €
R002-Excédent de fonctionnement reporté	446 252,97 €	-11,71%	393 981,65 €	85,41%	730 473,03 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 776 476,10 €	2,77%	10 047 013,49 €	8,17%	10 867 718,78 €

Le montant des recettes de fonctionnement comprend :

- La reprise du résultat antérieur de 730 473,03 € (777 446,74 € - 46 973,71 € de capitalisation) ;
- Les recettes d'ordre de l'exercice pour 101 986,06 € contre 72 635,02 € en 2023 ;
- Les recettes réelles et mixtes (RR-M) de l'exercice pour 10 035 259,69 € contre 9 580 396,82 € en 2023.

Détail des recettes réelles & mixtes	2023 (M14)	2024 (M57)	Évolution %
Titres émis dont produits de cessions	9 408 328,89 €	9 638 756,27 €	2,45%
	3 816,00 €	82 716,00 €	2 067,61%
Produits rattachés à l'exercice (PRE)	168 251,93 €	313 787,42 €	86,50%
TOTAL RR-M	9 580 396,82 €	10 035 259,69 €	4,75%

En 2024, les rattachements de produits à l'exercice (RPE) ont été comptabilisés pour un montant total de 313 787,42 € contre 168 251,93 € en 2023, une partie de l'augmentation de +86,50 % vient de l'intégration de 121 447,15 € correspondant à la fraction de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) dite « Contribution Part Sociale » désormais reversée à la Commune par la Communauté de communes FerCher (voir paragraphe 1.1.2.4.1) au titre des mois de novembre et décembre 2024 (61 723,57 € par mois).

1.1.1. Les recettes d'ordre

Parmi les recettes d'ordre s'élevant à 101 986,06€ sont comptabilisés les travaux réalisés en régie par les services techniques municipaux pour un cout total de 71 586,23 €, à savoir :

Liste des travaux réalisés en régie	Matériaux (ch-011)	Main d'œuvre (ch-012) Heures / Montant	Coût total
Hôtel de ville / rénovation peinture et électricité	2 248,60 €	386,75 heures 8 513,00 €	10 761,60 €
Restaurant scolaire / pose de 5 WC modification sortie eaux usées ; rénovation de peinture	3 858,12 €	199,50 heures 4 553,50 €	8 411,62 €
Cinéma le Rio / électricité et serrurerie	1 395,94 €	18,25 heures 379,00 €	1 774,94 €
Salle Roseville / mise en conformité alarme incendie	4 341,46 €	195,00 heures 4 245,50 €	8 586,96 €
Cimetières / modification des locaux à poubelles	2 145,46 €	425 heures 9 993,00 €	12 138,46 €
Pôle enfance / rénovation peinture et plomberie	4 791,65 €	423,75 heures 12 241,75 €	17 033,40 €
Entrées de ville / panneaux portes banderoles	568,11 €	133,50 heures 3 397,00 €	3 965,11 €
Rue du Châtelier / signalisation verticale et horizontale (travaux de sécurité)	2 819,64 €	257,50 € heures 6 094,50 €	8 914,14 €
Totaux	22 168 ,98 €	2 139,25 49 417,25 €	71 586,23€

Ratio Travaux en régie / frais de personnel	2022	2023	2024
Travaux en régie	52 753,06	26 784,92	71 586,23
Charges de personnel	6 056 372,10	5 916 952,78	6 038 766,88
Ratio	0,87 %	0,45 %	1,19 %

Les travaux en régie comptabilisés en 2024 viennent valoriser ou s'ajouter aux immobilisations de l'inventaire communal.

1.1.2. Les recettes réelles

La répartition des recettes réelles par fonction met en évidence la structure des produits. On distingue les opérations non ventilables et les opérations réparties par fonction :

- Les « recettes non ventilables » (fonction 01), ne sont affectées à aucune activité ou aucun service particulier, et représentent 84,41% des recettes réelles, soit 8 471 197,84 €. Au Budget Primitif 2024, elles étaient évaluées à 8 389 975 € €. Ces recettes regroupent principalement l'ensemble des produits de la fiscalité ainsi que les dotations et compensations de l'État (DGF, DSR...) ;
- La répartition des recettes réelles liées aux services s'élevant à un montant de 1 564 061,85 € représente les 15,59% restants. Au Budget Primitif 2024 elles étaient évaluées à 1 376 690,31 €. Le classement 2024 fait apparaître les réalisations dans l'ordre décroissant suivant :

Code fonction	Libellé de la fonction -M57-	Pour mémoire BP 2024 dont RAR 2023 (€)	Montants CA 2024 (€)	%
4	Santé et action sociale	535 545,00	621 408,67	39,73%
2	Enseignement - formation	349 253,59	381 865,60	24,41%
3	Culture, vie associative, jeunesse, sports et loisirs	332 625,72	355 109,76	22,70%
0	Sces généraux adm. Publiques locales	113 593,00	136 105,79	8,70%
5	Aménagement des territoires et habitat	29 365,00	52 692,87	3,37%
6	Action économique	8 732,00	7 690,22	0,49%
8	Transports	5 266,00	5 362,84	0,34%
7	Environnement	2 010,00	3 826,10	0,24%
1	Sécurité	300,00	-	
	Cumul	1 376 690,31	1 564 061,85	100,00%

1.1.2.1. Les Produits des services, du domaine et des ventes diverses -Chapitre 70-

Les recettes du chapitre 70 s'élèvent à 1 082 564,05 € dont 101 212,79 € de produits rattachés. Ce poste budgétaire est en hausse de + 11,08% par rapport à 2023 après +14,60% par rapport à 2022.

Les recettes « non ventilables » (F01) s'élèvent à 9 881,83 €.

Les recettes liées aux remboursements pour le personnel et les locaux municipaux mis à disposition en 2024 s'élèvent à un total de 227 591,65 € réparties comme suit :

- Communauté de Communes FerCher : 3 694,92 € ;
- Centre communal d'Action Sociale : 23 603,67 € ;
- Autres organismes (dont la Mission Locale de Bourges) :
 - Charges de personnel = 197 637,48 €
 - Autres frais (Mission Locale de Bourges) = 2 655,58 €

Si l'on exclut ces remboursements par, des Tiers, les recettes des services, du domaine selon le type d'activités se répartissent comme suit :

Répartition fonctionnelle par sous-rubrique		Total des réalisations	Montants hors mises à disposition	%
020	Administration générale de la collectivité	59 298,15	0,00	
022	Information, communication, publicité	3 694,92	0,00	
025	Cimetières et pompes funèbres	12 718,00	12 718,00	
026	Administration générale de l'Etat	49,80	49,80	
	FONCTION 0 -SCES GENERAUX	75 760,87	12 767,80	16,85%
251	Insertion sociale et professionnelle des personnes	130 265,91	0,00	
281	Hébergement et restauration scolaires	158 063,50	158 063,50	
288	Autres services annexes de l'enseignement	61763,47	61763,47	
	FONCTION 2 -ENSEIGNEMENT - FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTI	350 092,88	219 826,97	62,79%
311	Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	17 152,69	6 423,69	
313	Bibliothèques, médiathèques	1 211,50	1 211,50	
317	Cinémas et autres salles de spectacles	58 248,51	58 248,51	
331	Centres de loisirs	135 080,84	135 080,84	
338	Autres activités pour les jeunes (contrepassation produits rattachés 2023 -norme M14-)	-643,22	-643,22	
	FONCTION 3 -CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	211 050,32	200 321,32	94,92%
420	Services communs (contrepassation produits rattachés 2023 - norme M14-)	-1 909,69	-1 909,69	
422	Petite enfance	407 447,57	407 447,57	
424	Personnes en difficulté	23 072,82	0,00	
	FONCTION 4 -SANTE ET ACTION SOCIALE	428 610,70	405 537,88	94,62%
551	Parc privé de la collectivité	5 446,68	5 446,68	
	FONCTION 5 -AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	5 446,68	5 446,68	100,00%
632	Industrie, commerce et artisanat	80,67	80,67	
	FONCTION 6 -ACTION ECONOMIQUE	80,67	80,67 €	100,00%
732	Eau potable	2 029,00	2 029,00 €	
76	Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques	765,10	765,10 €	
	FONCTION 7 -ENVIRONNEMENT	2 794,10	2 794,10 €	100,00%
845	Voirie communale (contrepassation produits rattachés 2023 - norme M14-)	-1 154,00	-1 154,00 €	
	FONCTION 8 -TRANSPORTS	-1 154,00	-1 154,00 €	100,00%
	GENERAL	1 072 682,22	845 621,42	78,83%

1.1.2.2. La fiscalité locale nette

La fiscalité locale nette correspond aux produits de la fiscalité chapitre RF-731 minorés par les reversements réalisés en dépenses au chapitre DF-014 « atténuations de produits ».

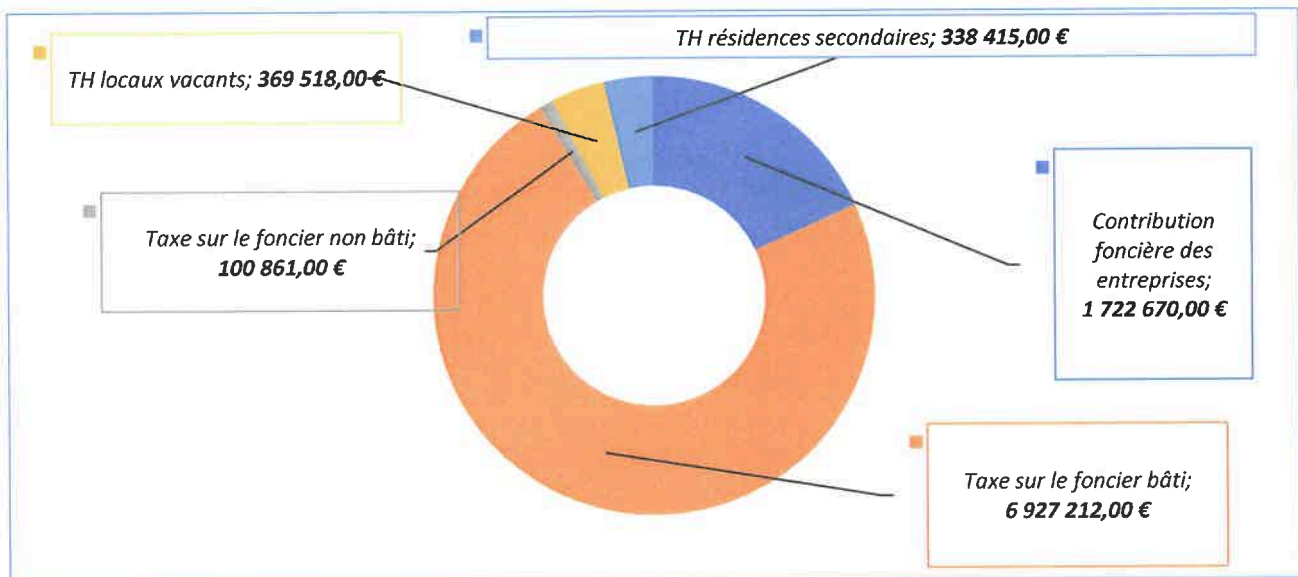
Pour l'exercice 2024, les taux des Taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (TFB et TFNB), le taux de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) ainsi que celui de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et sur les logements vacants (THLV) sont restés identiques à ceux votés en 2023.

Taxe foncière sur les propriétés bâties	49,85 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	35,59 %
Cotisation Foncière des Entreprises	23,84 %
Taxe d'habitation (RS) et (LV)	22,18 %

En 2024, la commune a perçu pour la 1^{ère} fois du produit de fiscalité locale sur les logements vacants (THLV) ; taxe instaurée par délibération n° 2023-109 lors du 19 septembre 2023. Il est rappelé que l'objectif de la mise en place de cette Taxe d'Habitation est d'encourager et d'accroître les opportunités d'acquisitions ou de locations de logements sur la commune en luttant contre la vacance.

Pour 2024, le coefficient défini par la loi de finances 2023 s'appliquant à la base de calcul des propriétés bâties et non bâties est de + 1,039 %, après avoir été très élevé en 2023 avec + 1,071 % et + 1,034 % en 2022.

Les 4 taxes (TFPB + TFPNB + CFE + TH) représentent une recette totale de 4 053 976 € pour une base « assiette » totale de 9 458 676 € répartie comme suit :



Le cumul des produits de la fiscalité locale nette (RF-731xxx - DF-7391xx) s'élève à 5 681 977,51 €, soit une hausse globale de + 4,16 % par rapport à 2023.

Nature M57	Libellé code nature (M57)	Pour mémoire cumul réalisations 2023	Evolution / réalisations 2024/2023	2024 - Réalisé
73111	IMPOTS DIRECTS LOCAUX	4 065 947,00 €	5,34%	4 283 256,00 €
73113	TASCOM-Taxes sur les surfaces commerciales	136 988,00 €	20,05%	164 458,00 €
73114	IFER-Imposition forfaitaire sur entreprises de réseaux	32 800,00 €	2,50%	33 619,00 €
73123	Taxe communale additionnelle au droit de mutation ou de publicité foncière	191 121,38 €	5,12%	200 900,00 €
73132	Taxe sur les pylônes	53 152,00 €	9,79%	58 358,00 €
73141	TCFE-Taxe sur la consommation finale d'électricité	157 744,78 €	-27,87%	113 781,78 €
73154	Droits de place (marché local et marchés à thèmes)	10 214,20 €	-7,58%	9 440,25 €
7318	Autres impôts et taxes	1 921,01 €	-62,44%	721,48 €
731xx	NET CHAP-731-FISCALITE LOCALE et CHAPITRE DF-014	4 649 888,37 €	4,62%	4 864 534,51 €
73xxxx	CUMUL NET CHAPITRES RF-73+RF-731+DF-014 FISCALITE	5 454 857,37 €	4,16%	5 681 977,51 €

En 2023, l’une des 5 enseignes commerciales n’a pas eu de TASCOM à payer du fait d’un problème intervenu au niveau du fichier des données des services fiscaux. Comme la régularisation a été faite en 2024, une hausse de + 20,05% est constaté entre les deux exercices.

La suppression progressive de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) payée par les entreprises a démarré en 2023 (prévisions de suppression totale en 2027). La Commune ne perçoit plus de CVAE mais en lieu en place une compensation de l’État (une part fixe à laquelle s’ajoute une fraction dynamique de la TVA) ; pour 2024 un montant de 322 164 € a été perçu contre 324 476 € en 2023.

1.1.2.3. Autres produits de fiscalité

➤ **Le Fonds de Péréquation des recettes Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC)**

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est le premier mécanisme national de péréquation horizontale des ressources des intercommunalités et de leurs communes.

La notification annuelle nette au titre de l’année 2024 revenant à la Communauté de Communes FerCher et de ses communes membres était bénéficiaire de + 44 021 € :

- Montant prélevé = - 159 820 € contre - 175 659 € en 2023
- Montant reversé = + 203 841 € contre + 205 353 € en 2023

En 2023 la commune reste contributrice au FPIC avec toutefois un net amélioré s’élevant à - 1 756 € contre - 16 542 € en 2023 et - 30 354 € en 2022.

Chapitre & Article	FPIC	Réalizations 2023 (€)	Réalizations 2024 (€)	Evolution %
R73-732221	Recette / part bénéficiaire	96 133	98 400	2,36%
D014-7392221	Dépenses / part contributeur	- 112 675	- 100 156	- 11,11%
	Produit FPIC net	- 16 542	- 1 756	- 89,38%

1.1.2.4. Dotations et Participations -Chapitre 74-

1.1.2.4.1. Les dotations et participations de l'État

➤ Les diverses compensations de l'État -Comptes 748xx -

Nature M57	Libellé code nature (M57)	Pour mémoire cumul réalisations 2024	Evolution / réalisations 2024/2023	2024 - Réalisé
7482	Etat-Compensat° perte taxe additionnelle droits de mutation	173,00 €	-5,78%	163,00 €
748312	DCRTP-Dotation compensat° réforme de la taxe professionnelle	253 649,00 €	-1,29%	250 387,00 €
74835	Etat-Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	27 627,00 €	5,58%	29 168,00 €
74832	Etat-Compensat° Contribution économique territoriale (CET = CVAE et CFE)	192 658,00 €	-0,57%	191 562,00 €
74833	Etat-Compensat° des exonérations de taxes foncières B.	287 404,00 €	9,08%	313 500,00 €

Les allocations compensatrices (AC des produits de TP/CFE et TF dont locaux industriels) : 505 062 € contre 480 062 € en 2023, soit le constat d'une augmentation de + 5,21%.

➤ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

En 2024, les catégories servant au calcul de la population pour la DGF sont les suivantes :

Catégories	2024	2023	2022
1-Population INSEE totale de l'année	6 514	6527	6 543
2-Résidences secondaires de l'année	84	84	84
Places de caravanes de l'année	20	20	20
Coefficient de majoration des places de caravanes de l'année	2	2	2
3-Places de caravanes de l'année après majoration	40	40	40
Population DGF (1) + (2) + (3)	6 638	6 651	6 667

La dotation globale de fonctionnement (DGF), instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales.

ANNEES	DGF	Variation DGF	DGF par habitant	DGF par habitant - Moyenne Nationale
2023	1 717 497,00		263,14 €	204 €
2024	1 346 915,00	-21,58 %	206,77 €	Non connue à ce jour

A partir de 2024, la composante « part salaires » jusqu'alors perçue par la commune revient directement à l'EPCI à fiscalité additionnelle FERCHER. En contrepartie, l'intercommunalité reverse annuellement à ses communes membres, une attribution d'un montant identique à celui transféré.

Pour 2024, le montant reversé était de 425 065 € (art.748388). À noter que le montant de cette attribution reste figé dans le temps pour les budgets suivants.

La DGF est composée de 3 parts : la dotation forfaitaire, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). Entre 2023 et 2024 l'évolution globale est de - 21,58% ; Toutefois, en tenant compte de la part « part salaires », l'évolution s'établit à + 3,17% après + 3,48% entre 2023 et 2022.

Articles	Dotation Globale de Fonctionnement	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Evolution %
RF-7411	DGF - Dotation Forfaitaire	1 194 367 €	767 280 €	-35,76%
	dont part CPS	425 065 €		
RF-74121	DGF - DSR -Dotation de Solidarité Rurale (fraction bourg centre)	357 485 €	392 938 €	9,92%
RF-74121	DGF - DSR -Dotation de Solidarité Rurale (fraction	107 569 €	120 387 €	11,92%
	Sous total DSR 74121	465 054 €	513 325 €	10,38%
RF-74127	DGF - DNP -Dotation Nationale de Péréquation	58 076 €	66 310 €	14,18%
	TOTAUX	1 717 497 €	1 346 915 €	-21,58%
RF-748388	DGF - Part CPS		425 065 €	
	Evolution avec part CPS en 2024		1 771 980 €	3,17%

➤ Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

En section de fonctionnement, le Fonds de Compensation de la TVA ne s'applique qu'à certains travaux d'entretien de bâtiments publics (art. 615221) et de voiries (art. 615231) ainsi que sur certains droits d'utilisation -informatique en nuage - (art. 6512).

La récupération partielle de la TVA sur les dépenses éligibles, réalisées sur l'exercice 2023 apporte une recette en 2024 de 4 857,34 € (1 032,94 € en 2023 et 3 813,99 € en 2022. Il est rappelé que depuis 2021 les travaux en régie sont exclus des dépenses éligibles au FCTVA.

➤ Autres participations de l'État et de ses établissements

- État - Subvention / réalisation atlas de la biodiversité communale 2025/2027 : 20 956 €
- État - dotation pour les titres sécurisés (DTS) : 20 114 € ;
- État - dotation de recensement (population) : 12 768 € ;
- État - dotation scrutins :
 - Elections européennes (09/06) : 734,78 €,
 - Elections législatives (2 tours) : 1 466,86 €
- État - subvention suite aux violences urbaines de juin 2023 : 200 €
- Centre National de la Cinématographie (CNC) - Label « Art et Essai » : 7 892 €

1.1.2.4.2. Les participations des autres financeurs :

Pour 2024, les principaux montants perçus proviennent de :

- **La Caisse d'Allocations Familiales (CAF du Cher) : 177 405,03 €** répartis par service comme suit :
 - Insertion-prévention : 4 110€ pour l'organisation des animations :
 - Village transmission intergénérationnelle 2024,
 - Théâtre forum sur le thème du harcèlement,
 - Comment mieux et bien manger avec un petit budget ;
 - Accueil ADO : 23 216,97 €,
 - Accueil de loisirs : 11 696,40 €,
 - Direction Enfance Jeunesse : 21 362,53 €,
 - Maison petite enfance (Lieu d'accueil, relais petite enfance et multi accueil) : 117 019,13 € ;
- **Région Centre Val de Loire** : subvention Human Tech Days « animation numérique pour les classes de CM1 et CM2 au groupe scolaire Dézelot » : 1 000 €
- **Groupeement à Fiscalité Propre et hors GFP** :
 - Reversement à la Commune de la part DGF - Compensation part salaires 2024 : 425 065 € dont 121 447,15 € de produits rattachés à l'exercice (mois de novembre et décembre 2024) ;

- Fonds de concours 2024 « frais d'entretien et de maintenance » : 50 000,96 € répartis comme suit :
 - Gymnases, Dojo Baquet et salle P-Mendès France : 27 784,97 €,
 - Vestiaires du plateau rue de Verdun : 489,59 €
 - Multi Accueil : 16 323,90 €,
 - Relais petite enfance : 3 670,10 €,
 - Accueil de loisirs : 1 732,40 € ;
- PACT 2023 (médiathèque et cinéma) - subvention reversée attribuée par la Région Centre : 18 038,26 €
- **Participations versées par les communes** pour les dépenses de fonctionnement du RASED (Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficultés) :
 - Année scolaire 2023/2024 : 381,25 €
 - Année scolaire 2017 à 2022 : 43,78 € ;
- **Participation de communes (hors canton)** pour les frais de scolarité des élèves fréquentant les établissements de Saint-Florent-sur-Cher : 500 € ;

1.1.2.5. Autres produits de gestion courante -Chapitre 75-

Pour 2024, les recettes du chapitre 75 s'élèvent à 75 735,15 € contre 56 965,55 € en 2023 soit en hausse de +32,95%.

La location des salles municipales représente une recette de 35 949,50 €.

Concernant les recettes issues du parc locatif de la commune (appartements et pavillons), elles totalisent des loyers pour 24 116,01 € ; en 2024, le pavillon situé rue Roger Salengro a été cédé.

1.2. Dépenses de fonctionnement (DF)

Les dépenses de fonctionnement de 9 338 444,50 € sont en très légère hausse en 2024 avec +0,74% après -0,97% constaté entre 2023 et 2022.

DEPENSES - CHAPITRE	2022 (M14)	Évolution 2023/2022	2023 (M14)	Évolution 2024/2023	2024 (M57)
C011-Charges à caractère général	1 765 688,96 €	6,73%	1 884 597,96 €	-7,36%	1 745 827,47 €
C012-Charges de personnel	6 056 372,10 €	-2,30%	5 916 952,78 €	2,06%	6 038 766,88 €
C014-Atténuations de produits	134 865,00 €	-16,45%	112 675,00 €	-11,11%	100 156,00 €
C65-Autres charges de gestion courante	696 264,02 €	1,85%	709 128,75 €	4,99%	744 497,19 €
C-68-Autres dépenses	86,54 €	27,11%	110,00 €	157,29%	283,02 €
Total des dépenses de gestion courante	8 653 276,62 €	-0,34%	8 623 464,49 €	0,07%	8 629 530,56 €
C66-Charges financières	118 878,00 €	54,37%	183 512,75 €	-4,76%	174 783,34 €
C67-Charges exceptionnelles	2 188,25 €	-58,46%	909,00 €	34,43%	1 222,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 774 342,87 €	0,38%	8 807 886,24 €	-0,03%	8 805 535,90 €
C042-Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	585 623,88 €	-21,16%	461 680,51 €	15,43%	532 908,60 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 359 966,75 €	-0,97%	9 269 566,75 €	0,74%	9 338 444,50 €

Le montant des dépenses de fonctionnement comprend :

- Les dépenses d'ordre de l'exercice pour 532 908,60 € contre 461 680,51 € en 2023 ;
- Les dépenses réelles de l'exercice pour 8 805 535,90 € contre 8 807 886,24 € en 2023.

Détail des dépenses réelles	2023 (M14)	2024 (M57)
Mandats émis	8 769 323,91 €	8 723 168,41 €
Charges rattachées à l'exercice	38 562,33 €	82 367,49 €
TOTAL	8 807 886,24 €	8 805 535,90 €

Les dépenses réelles « non ventilables » (F 01) représentent un montant 276 112,36 € et représentent 3,14% de l'ensemble des dépenses réelles.

La répartition des dépenses réelles liées aux services (*charges de personnel et indemnités des élus compris*) s'élevant à un montant de 8 529 423,54 € représente les 96,86% restants. Au Budget Primitif 2024 elles étaient évaluées à 8 807 803,30 €.

Le classement 2024 fait apparaître les réalisations dans l'ordre décroissant suivant :

Code fonction	Libellé de la fonction -M57-	Pour mémoire BP 2024 dont RAR 2023 (€)	Montants CA 2024 (€)	%
0	Sces généraux adm. Publiques locales	2 491 632,75	2 584 618,23	30,30%
2	Enseignement - formation	1 484 218,50	1 518 551,12	17,80%
3	Culture, vie associative, jeunesse, sports et loisirs	1 482 610,25	1 507 716,41	17,68%
4	Santé et action sociale	1 482 185,50	1 113 632,51	13,06%
5	Aménagement des territoires et habitat	834 998,00	832 817,01	9,76%
1	Sécurité	569 071,00	558 687,22	6,55%
8	Transports	420 182,00	368 329,08	4,32%
7	Environnement	25 245,00	28 437,68	0,33%
6	Action économique	17 660,30	16 634,28	0,20%
Cumul		8 807 803,30	8 529 423,54	100,00%

1.2.1. Charges à caractère général (chap. 011)

Les charges à caractère général sont globalement en nette baisse de - 7,34% après une hausse de + 6,73 % entre 2023 et 2022 ; elles totalisent 1 745 827,47 €. La poursuite des décisions prises par la municipalité dès l'automne 2022 concernant les bâtiments (température et éclairage des locaux) et les plages horaires relatives à la gestion de l'éclairage public, ont contribué à cette baisse des charges.

Type de charges	2022 (M14)	Évolution 2023/2022	2023 (M14)	Évolution 2024/2023	2024 (M57)
Chapitre globalisé 011	1 765 688,96 €	6,73%	1 884 597,96 €	-7,34%	1 745 827,47 €
60- achats et variation des stocks	1 047 146,19 €	7,99%	1 130 817,40 €	-17,74%	930 174,05 €
61- services extérieurs	459 009,38 €	1,94%	467 930,47 €	3,91%	486 213,80 €
62- autres services extérieurs	223 539,57 €	9,39%	244 518,83 €	16,98%	286 030,79 €
63- impôts, taxes et versements assimilés	35 993,82 €	14,83%	41 331,26 €	5,96%	43 095,95 €

➤ Focus sur le chapitre 60 « achats et variation des stocks »

L'évolution des principaux indicateurs de « fluides - énergie » entre 2024 et 2023 est la suivante :

Postes budgétaires	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Prévisions 2024	Réalisations 2024	% Évolution réalisations 2024/2023
60611-Eau et assainissement	34 943,83 €	27 416,68 €	32 628,00 €	26 459,72 €	-3,49%
60612- Énergie - électricité	331 320,54 €	355 952,13 €	284 413,00 €	271 630,89 €	-23,69%
60613- Chauffage urbain	220 488,66 €	281 765,01 €	173 966,00 €	118 857,25 €	-57,82%
60622- Carburant	56 965,66 €	52 997,46 €	56 458,00 €	49 054,31 €	-7,44%

1.2.2. Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)

Les charges de personnel représentent 6 038 766,88 € soit 64,67% du total des dépenses de fonctionnement contre 63,83 % en 2023.

En hausse de +2,06% s'expliquant principalement par des décisions gouvernementales et, dans une moindre mesure, par des choix locaux :

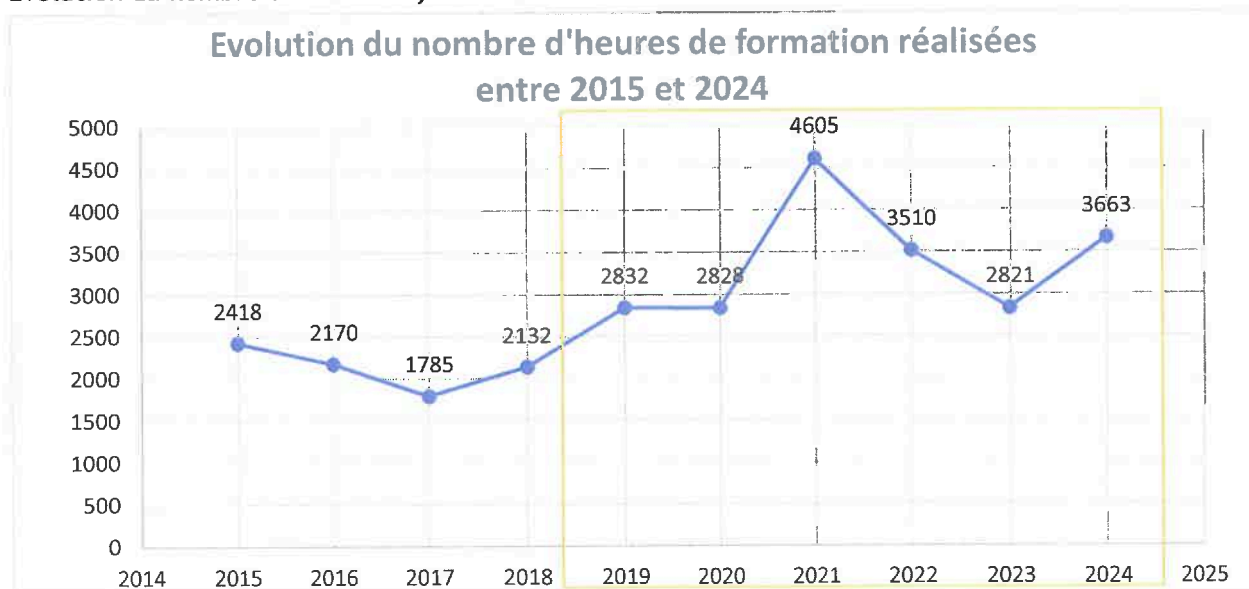
- L'intégration sur une année complète de l'attribution de 5 points d'indice à l'ensemble des fonctionnaires.
- L'augmentation du SMIC de 1,13 % au 1^{er} janvier 2024.
- L'augmentation des cotisations sociales, notamment :
 - La majoration des taux de cotisation vieillesse et de la cotisation "Accident du Travail".
 - Le versement, sur l'année entière, de la cotisation mobilité.
- L'organisation de deux tours d'élections, initialement non budgétés.
- La mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Type de charges	2022 (M14)	Évolution 2023/2022	2023 (M14)	Évolution 2024/2023	2024 (M57)
Chapitre globalisé 012	6 056 372,10 €	-2,30%	5 916 952,78 €	2,06%	6 038 766,88 €
62- autres services extérieurs	0,00 €		2 980,20 €	3,38%	3 081,00 €
63- impôts, taxes et versements assimilés	135 125,83 €	7,37%	145 082,28 €	6,15%	154 011,70 €
64- charges de personnel	5 921 246,27 €	-2,57%	5 768 890,30 €	1,96%	5 881 674,18 €

D'autres charges de personnel sont incluses dans les dépenses du chapitre globalisé 011, il s'agit de :

- Vêtements de travail (équipement individuel de protection),
- Frais de formation (formation continue des agents et formations obligatoires et réglementaires,
- Frais de missions (déplacements & hébergements)

Évolution du nombre d'heures de formation réalisées entre 2019 et 2024 :



1.2.3. Charges de gestion courante (chap. 65)

Les principales charges de gestion courante concernent :

- La participation au Contingent incendie : 311 773 € en hausse de + 5,11% par rapport à 2023 après une hausse de +5,08 % entre 2023 et 2022.

Exercices	Montant global du contingent	Participation annuelle de la commune	% évolution N/N-1
2022	11 871 524 €	282 284,00 €	-0,40
2023	12 465 100 €	296 624,00 €	+5,08
2024	13 088 355 €	311 773,00 €	+5,11

- Les subventions de fonctionnement aux associations ont été versées pour un total de 194 671,80 € correspondant aux 100% des crédits votés en 2024 ; en baisse de - 7,88% par rapport à 2023 (après - 1,28 % par rapport entre 2023 et 2022). La baisse constatée en 2024 vient uniquement du fait que pour l'une des associations sous convention une partie du montant attribué annuellement intégrait la part de rémunération d'un agent ; cet agent étant parti à la retraite dans le courant du 1^{er} trimestre 2024 seule la part de subvention de fonctionnement liée à l'activité a été maintenue.

Catégories des subventions	Année 2024		Pour mémoire montants en 2023
	Nbre de dossiers	Montants	
Demandes de 50,00 € à 1 000,00 €	69	11 617,80 €	11 062,96 €
Demandes supérieures à 1 000,00 €	4	17 500,00 €	17 500,00 €
Écoles maternelles & primaire et Foyer des élèves du Collège Voltaire	12	21 104,00 €	18 852,00 €
Association actuellement sans convention, dont le montant de la subvention < ou égal à 23 000 €	2	43 530,00 €	23 000,00 €
	St Florent Culture École de Musique		
Associations avec une convention (montant > ou égal à 23 000 €)	2	100 920,00 €	140 920,00 €
	Mission Locale Union Sportive Florentaise		
Cumuls	89	194 671,80 €	211 334,96 €

- Les indemnités des élus (cotisations incluses) : 74 902,87 € contre 77 087,03 € réalisés en 2023.
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : subvention de fonctionnement versée pour 45 000 € contre 34 936 € en 2023.
- Les contributions versées annuellement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) correspondant aux compétences suivantes :
 - Contribution obligatoire : 5 378,50 € contre 5 381,75 € en 2023,
 - Contribution compétence éclairage public : 13 028 € contre 13 054 € en 2023,
 - Contribution maintenance éclairage public : 31 440 € contre 29 490 € en 2023,
 - Adhésion SIG LATITUDE (plan cadastral numérisé) : 3 257,00 € contre 3 263,50 € en 2023.

1.2.4. Charges financières (chap. 66)

Les charges financières correspondent principalement aux intérêts des emprunts et des lignes de trésorerie. En 2024, la Commune n'a pas contracté de ligne de trésorerie ; la situation des disponibilités restant satisfaisantes comme en 2023.

Le compte administratif 2024 affiche un montant de 174 783,34 € contre 183 512,75 € en 2023, soit une baisse de - 4,76 € après la hausse de + 54,37 % constatée entre 2023 et 2022.

Article et type de dépense	Montants 2023	Montants 2024	Impact global ICNE en 2024
Art. 66111 = Intérêts des emprunts à échéance	160 417,67 €	177 579,63 €	
Art. 66112 : Intérêts courus 2023/2024 échus avant l'échéance 2024 (contre-passation 2023)	- 32 465,41 €	-55 560,49 €	- 2 796,29 €
Art. 66112 : ICNE Intérêts courus 2024/2025 non échus au 31/12/2024 (rattachement)	+ 55 560,49 €	+ 52 764,20 €	
Totaux	183 512,75 €	174 783,34 €	

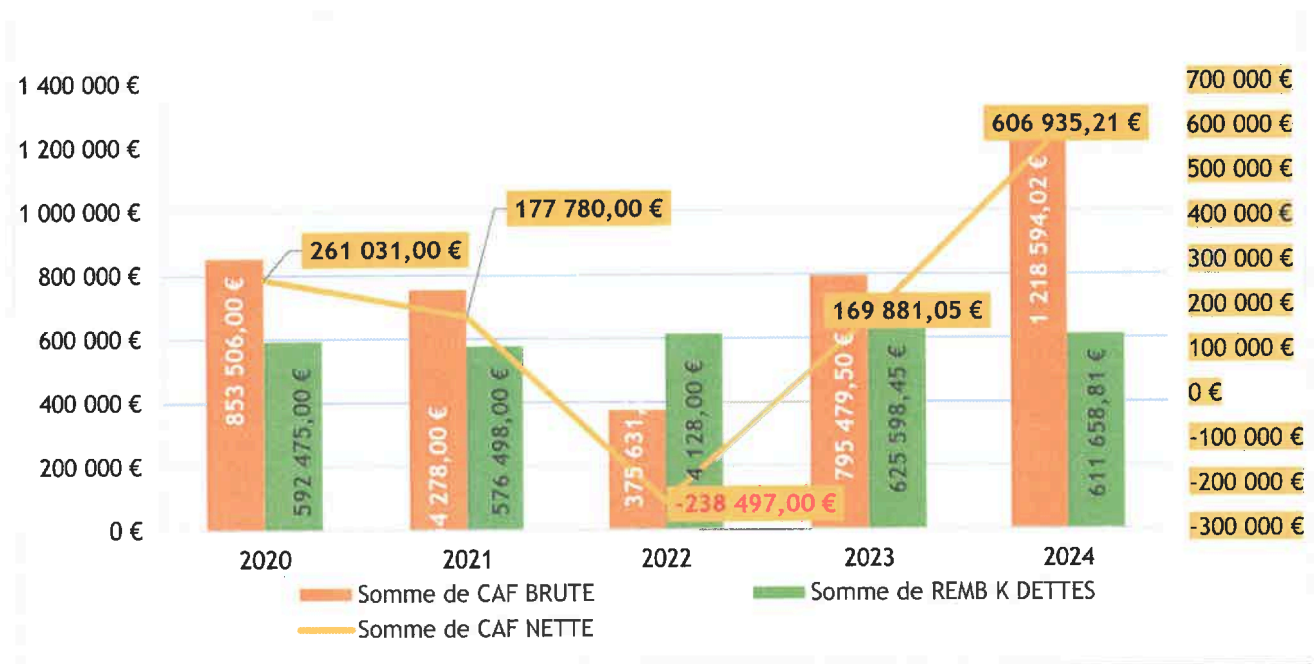
La baisse des taux variables et indexés constatée au cours de l'année 2024 a permis de limiter la charge globale en intérêts. Le cumul des paiements réalisés s'élève à 177 579,63 € avec un taux moyen de 2,12% :

Index	Intérêts par index 2024	Coût moyen 2024
EURIBOR03M	43 980,12 €	3,67%
FIXE	76 719,17 €	2,09%
STRUCTURES	56 880,34 €	2,18%

1.2.5. Dotations aux provisions (chap. 68)

Depuis 2021, dans le cadre des créances douteuses, une provision (semi-budgétaire) doit être constituée. Son montant correspond à 15% d'une estimation de sommes non recouvrées identifiées par le comptable du Centre des Finances Publiques. La dotation 2024 a été comptabilisée pour 283,02 € contre 110 € en 2023 et 86,54 € en 2022 ; cette opération s'effectue au vu du décompte transmis par le CFP.

2. L'épargne - Vue d'ensemble



2.1. L'épargne brute

L'épargne brute, appelée également Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute), correspond à la différence entre l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne brute 2024 s'élève à 1 218 594,02 €, soit 187,07 € par habitant.

Il s'agit là d'une situation très satisfaisante au regard du niveau d'épargne brute de 375 631 € constatée fin 2022 représentant une hausse de + 610,95 %.

Les décisions locales mises en œuvre dès 2022 principalement sur les consommations en énergie, qui se sont poursuivies en 2023 et 2024 par une gestion rigoureuse par les services, ont permis un impact conséquent au niveau des dépenses de la section de fonctionnement améliorant ainsi l'écart entre les recettes et les dépenses réelles (CAF).

2.2. L'épargne nette

L'épargne nette, ou Capacité d'Autofinancement nette (CAF nette), correspond à l'épargne brute moins le remboursement en capital des emprunts (inscrit en section d'investissement). Elle mesure la capacité de la Ville à financer ses investissements par des ressources propres.

Le remboursement des dettes pour 2024 s'élève à 611 658,81 € contre 625 598,45 € en 2023 ; par conséquent tenant compte de la CAF brute 2024 de 1 218 594,02 €, la commune présente de nouveau des ressources propres suffisantes pour le financement de ses investissements avec une CAF nette positive s'élevant à 606 935,21 €. En 2022, la CAF nette était négative pour - 238 497 € après avoir déduit la part en capital de la CAF brute.

3. Section d'Investissement

Les restes à réaliser 2024 seront à reporter sur 2025 s'élèvent à :

- 448 058,62 € pour les recettes,
- 358 984,47 € pour les dépenses

Soit un report de restes à réaliser (RAR) 2023 excédentaire de 89 074,15 € contre 638 306,97 € de déficit en 2023.

La section d'investissement 2024 affiche un résultat déficitaire de - 1 591 028,58 € après un résultat excédentaire en 2023 de + 358 819,29 €.

3.1. Dépenses d'investissement (DI)

Le montant global des dépenses d'investissement 2024 est de 2 779 686,21 € contre 2 100 704,99 € en 2023.

DEPENSES - CHAPITRE	2022 (M14)	Évolution 2022/2023	2023 (M14)	Évolution 2023/2024	2024 (M57)
Dépenses d'équipement brut	1 431 233,97 €	-7,03%	1 330 657,40 €	27,51%	1 696 779,65 €
Dépenses d'équipement (subventions versées)					231 410,27 €
Dépenses financières d'investissement	0,00 €		14 192,96 €	- 81,59%	2 612,30 €
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	1 431 233,97 €	-6,04%	1 344 850,36 €	43,57%	1 930 802,22 €
Remboursement de capital	684 127,58 €	-8,56%	625 598,45 €	-2,23%	611 658,81 €
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	968 634,84 €	-86,55%	130 256,18 €	82,12%	237 225,18 €
Déficit d'investissement reporté	580 598,78 €	-100,00%			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 664 595,17 €	-42,68%	2 100 704,99 €	32,32%	2 779 686,21 €

Les dépenses d'investissement comprennent :

- Des opérations réelles pour un total de 2 542 461,03 € regroupant :
 - Les dépenses d'équipement brut : 1 928 189,92 €,
 - Opérations pour compte de tiers (c/4581) : 50 086,72 €
Travaux de voirie de la rue des Lavois RD 35 -partie couche de roulement- pris en charge par le Conseil Départemental (compétence en voirie)
 - Dépenses individualisées en opérations : 1 878 103,20 €,
 - Les dépenses financières (chap. 10 et 16)..... : 614 271,11 €,
- Des opérations d'ordre (chap. 040-041) pour un total de 237 225,18 €, dont :
 - Reprises sur subventions transférables (amortissables) : 30 399,83 €
 - Intégration dans l'actif communal des travaux en régie réalisés en 2024 : 71 586,23 €
 - Les opérations patrimoniales (identiques en recettes d'investissement) : 135 239,12 €

3.1.1. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement brut s'élèvent à 1 928 189,92 € ; elles représentent 69,40% du total des dépenses d'investissement.

Suivant la répartition par opération d'équipement, l'ensemble des dépenses individualisées en opérations (fonction 01 et 0 à 9) s'élevant à 1 878 103,20 € sont réparties par ordre décroissant de la manière suivante :

Opérations d'équipement - dépenses -	Pour mémoire BP 2024 dont RAR 2023	Montants CA 2024	%	RAR 2024 à reporter en 2025
Op 79-travaux de voirie	1 575 410,96 €	1 388 591,82 €	73,94%	107 268,55 €
Op 80-opérations foncières	72 500,00 €	64 422,00 €	3,43%	3 011,00 €
Op 16-restaurant scolaire	139 584,35 €	58 836,66 €	3,13%	73 608,01 €
Op 77-centre technique municipal	57 232,97 €	53 703,12 €	2,86%	961,78 €
Op 760-techniques d'information et de communication	59 123,20 €	50 129,87 €	2,67%	5 400,00 €
Op 60-pôle enfance	65 057,00 €	42 669,62 €	2,27%	13 666,54 €
Op 74-bâtiments scolaires	155 256,10 €	38 170,56 €	2,03%	30 156,23 €
Op 76-hôtel de ville	176 624,80 €	33 222,41 €	1,77%	111 265,46 €
Op 62-secteur jeunesse	32 013,00 €	32 012,60 €	1,70%	0,00 €
Op 81-bâtiments sportifs	89 496,80 €	28 849,85 €	1,54%	3 600,00 €
Op 11-autres bâtiments	25 744,20 €	21 929,29 €	1,17%	0,00 €
Op 90-festivités et manifestations	20 590,00 €	19 966,58 €	1,06%	0,00 €
Op 14-centre Aragon	18 246,00 €	16 070,16 €	0,86%	0,00 €
Op 10-Espaces verts & environnement	9 117,26 €	7 380,27 €	0,39%	236,90 €
Op 17-médiathèque	12 095,00 €	6 911,15 €	0,37%	4 434,00 €
Op 50-pôle associatif	7 628,00 €	5 965,44 €	0,32%	1 662,00 €
Op 15-cinéma le Rio	5 436,00 €	4 703,76 €	0,25%	0,00 €
Op 18-police	18 100,00 €	3 663,00 €	0,20%	0,00 €
Op 30-salles municipales	5 485,00 €	905,04 €	0,05%	3 714,00 €

3.2. Recettes d'investissement (RI)

Le montant global des recettes d'investissement 2024 est de 1 779 579,34 € contre 2 691 626,70 € en 2023.

RECETTES - CHAPITRE	2022 (M14)	Évolution 2022/2023	2023 (M14)	Évolution 2023/2024	2024 (M57)
Dotations et subventions	1 123 598,08 €	-43,67%	632 959,54 €	-33,10%	423 449,48 €
Réduction réelle des dépenses d'investissement	0,00 €		56 819,01 €	-100,00%	0,00 €
Autres recettes réelles d'investissement	0,00 €		0,00 €		50 086,72 €
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	1 123 598,08 €	-38,61%	689 778,55 €	-31,35%	473 536,20 €
Recettes liées à l'emprunt	765 000,00 €	60,52%	1 228 000,00 €	-100,00%	0,00 €
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	1 404 407,70 €	-63,02%	519 301,67 €	28,66%	668 147,72 €
Excédent d'investissement reporté			232 102,42 €	154,60%	590 921,71 €
Excédent capitalisé 1068	603 691,81 €	-96,28%	22 444,06 €	109,29%	46 973,71 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 896 697,59 €	-30,93%	2 691 626,70 €	-33,88%	1 779 579,34 €

Les recettes d'investissement comprennent :

- Des opérations réelles pour un total de 520 509,91 € regroupant :
 - Les subventions et dotations en opération d'équipement : 222 118,73 €,
 - Les opérations pour compte de Tiers (c/4582) : 50 086,72 €,
 - Participation du Conseil Départemental concernant les travaux de voirie de la rue des Lavois RD 35 -*partie couche de roulement*- ;
 - Les recettes financières dont l'excédent capitalisé : 248 304,46 €
- Des opérations d'ordre (chap. 040-041) pour un total de 668 147,72 € dont :
 - Dotation aux amortissements : 450 192,60 €
 - Opérations liées à ces cessions d'éléments d'actif :
 - Sortie de l'actif de terrains nus et bâtis ainsi que d'un matériel de transport pour 20 062,07 € ;
 - Constat de la plus-value globales sur les cessions de l'année : 62 653,93 € dont
 - Terrain bâti et bâtiment rue Salengro = 59 192,67 €
 - Véhicule trafic = 2 109,32 €
 - Opérations patrimoniales : 135 239,12 €
 - Intégration dans l'actif communal des frais d'études et d'insertions 2023 qui ont été suivis de réalisation de travaux (56 380,83 €),
 - Remboursement sur avances versées sur travaux de voirie : 78 858,29 € (Chemin du grand Breuil et rue des lavoirs)

Les recettes réelles « non ventilables » (F 01) représentent un montant 237 857,89 € et représentent 45,70 % de l'ensemble des recettes réelles.

La répartition des recettes réelles principalement liées aux opérations d'équipement (travaux & acquisitions) dans les services et les sites communaux (dont voirie) s'élevant à un montant de 282 652,02 € représente les 54,30% restants. Au Budget Primitif 2024 elles étaient évaluées à 214 562,45 €. Le classement 2024 fait apparaître les réalisations dans l'ordre décroissant suivant :

Code fonction	Libellé de la fonction -M57-	Pour mémoire BP 2024 dont RAR 2023 (€)	Montants CA 2024 (€)	%
8	Transports	-	219 186,73	77,55%
3	Culture, vie associative, jeunesse, sports et loisirs	6 954,67	22 020,80	7,79%
2	Enseignement - formation	169 149,38	16 596,60	5,87%
1	Sécurité	658,33	14 221,82	5,03%
0	Sces généraux adm. Publiques locales	20 000,00	10 446,57	3,70%
4	Santé et action sociale	17 800,07	179,50	0,06%
	Cumul	214 562,45	282 652,02	100,00%

3.2.1. Les ressources propres

Les ressources propres internes à l'année 2024, présentées en annexe IV- C1.3 du compte administratif, affichent un montant total de 651 523,35 € et se répartissent comme suit :

- Le montant du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) s'élève à 190 884,18 €. Selon le dispositif automatisé, il a été calculé avec un taux de 16,404% en fonction de l'assiette des investissements éligibles réalisés au cours de l'année 2023 ;
- Les recettes liées à la taxe d'aménagement (TA) sont constatées en RI-art.10226 pour 10 446,57 € - en tenant compte du reversement à hauteur de 10% du montant de la TA perçue en 2023 à la Communauté de communes FerCher (DI-Art.10226 : 2 612,30 €), cela représente une taxe d'aménagement nette en 2024 de 7 834,27 € après 11 930 € en 2023.
- Les amortissements sur biens immobilisés s'élèvent à 450 192,60 € ; en 2024, avec le passage à la norme M57, les amortissements sur biens immobilisés sont calculés sur les biens antérieurs à 2024 ainsi que sur ceux acquis à compter du 1^{er} janvier 2024 - pour ces derniers le calcul a été effectué au Prorata Temporis (point de départ de l'amortissement = date de mandatement de la dépense. Réf : délib.2023-166 du 12/12/2023).

L'excédent antérieur 2023 capitalisé en 2024 est de 46 973,71 €. Les recettes propres en clôture de l'exercice s'élèvent donc à 698 497,06 €.

3.2.2. Les subventions d'équipement

Les recettes de subventions réalisées pour un total de 222 118,73 € réparties dans les opérations d'équipement en ordre décroissant donne le classement suivant :

Opérations d'équipement - recettes -	Pour mémoire BP 2024 dont RAR 2023	Montants CA 2024	%	RAR 2024 à reporter en 2025
Op 79-travaux de voirie	298 661,00 €	169 100,01 €	76,13%	129 246,74 €
Op 16-restaurant scolaire	55 322,00 €	16 596,60 €	7,47%	38 725,40 €
Op 62-secteur jeunesse	15 818,00 €	15 460,00 €	6,96%	0,00 €
Op 18-police	17 686,15 €	14 221,82 €	6,40%	2 805,08 €
Op 15-cinéma le Rio	6 221,00 €	6 220,80 €	2,80%	0,00 €
Op 60-pôle enfance	17 240,07 €	340,00 €	0,15%	0,00 €
Op 11-autres bâtiments	900,00 €	179,50 €	0,08%	0,00 €
Op 74-bâtiments scolaires	122 917,38 €	0,00 €	0,00%	163 891,00 €
Op 81-bâtiments sportifs	120 057,07 €	0,00 €	0,00%	113 390,40 €

3.2.3. Les cessions de biens immobilisés

Les biens cédés à titre onéreux sont portés à l'annexe patrimoniales IV-B12.2 du compte administratif ; ces ventes totalisent un montant de 82 716 € et concernent principalement les immobilisations suivantes :

- Le pavillon rue Roger Salengro incluant une parcelle de terrain pour un total de 62 934,68 € ;
- Le véhicule Renault trafic équipé Pick up (service propreté) pour un montant de 12 000 €.

3.3. BILAN DU PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS (PPI)

Au budget primitif 2024, le PPI a été validé avec un montant prévisionnel d'investissements ; après quelques modifications intervenues au cours de l'exercice, la présentation de clôture d'exercice (après la dernière décision modificative budgétaire du 17/12/2024 -DMB 2- donne le PPI suivant :

Investissements individualisés en opérations d'équipement	Dépenses 2024	CUMUL CREDITS 2024 dont RAR 2023	Somme de Mandaté 2024	Somme d'encaissée Recettes 2024
10-Esp V-Environnement	6 500,00 €	9 117,26 €	7 380,27 €	- €
11-Autres bâtiments	26 100,00 €	25 744,20 €	21 929,29 €	179,50 €
14-Centre Aragon	16 200,00 €	18 246,00 €	16 070,16 €	- €
15-Cinéma	3 010,00 €	5 436,00 €	4 703,76 €	6 220,80 €
16-Restaurant scolaire	162 901,00 €	139 584,35 €	58 836,66 €	16 596,60 €
17-Médiathèque	8 685,00 €	12 095,00 €	6 911,15 €	- €
18-Police Municipale	18 100,00 €	18 100,00 €	3 663,00 €	14 221,82 €
30-Salles municipales	0,00 €	5 485,00 €	905,04 €	- €
60-Pôle Enfance	54 250,00 €	65 057,00 €	42 669,62 €	340,00 €
62-Secteur Jeunesse	1 200,00 €	32 013,00 €	32 012,60 €	15 460,00 €
74-Bâtiments scolaires	129 044,00 €	155 256,10 €	38 170,56 €	- €
76-Hôtel de Ville	150 406,00 €	176 624,80 €	33 222,41 €	- €
77-Centre Technique	54 260,00 €	57 232,97 €	53 703,12 €	- €
79-Travaux de voirie	708 450,00 €	1 575 410,96 €	1 388 591,82 €	169 100,01 €
81-Bâtiments sportifs	61 944,00 €	89 496,80 €	28 849,85 €	- €
760-Techniques d'Information et de Communication	34 500,00 €	59 123,20 €	50 129,87 €	- €
80-Opérations foncières	70 000,00 €	72 500,00 €	64 422,00 €	- €
90-Festivités et Manifestations	16 800,00 €	20 590,00 €	19 966,58 €	- €
50-Pôle associatif	5 966,00 €	7 628,00 €	5 965,44 €	- €
Total général	1 528 316,00 €	2 544 740,64 €	1 878 103,20 €	222 118,73 €

3.3.1. Acquisitions de biens :

Au cours de l'année diverses acquisitions ont été réalisées dans les services. Ces biens acquis à titre onéreux sont portés à l'annexe patrimoniales IV-B12.1 du compte administratif. Les montants les plus significatifs reviennent aux équipements suivants :

- Opération 62 - Secteur Jeunesse : un véhicule trafic combi Renault (mini-bus) : 30 077 € ;
- Opération 77 - Centre technique : tondeuse John Deere : 31 020 € ;
- Opération 16- Restaurant scolaire :
 - Matériel enregistrement relevé de températures : 14 938,28 €,
 - Logiciel Tracalight - gestion des stocks : 15 241,20 € ;
- Opération 76 - Hôtel de ville : borne escamotable / portail accès château : 17 110,00 € ;
- Opération 11 - Autres bâtiments : végétalisation du cimetière avenue César (kit urba spray) pour un total de 15 0007,08 €

La Commune a acquis les parcelles de terrains longeant la voie ferrée rue Jules Ferry pour un montant total de 64 422 €.

ANNEES	RAR N-1	DEPENSES			RAR N-1	RECETTES		
		Cumul des Crédits ouverts	Réalisations	% réalisé		Cumul des Crédits ouverts	Réalisations	% réalisé
2020	679 K€	3 609 117 €	2 650 859 €	73%	379 K€	1 189 402 €	544 790 €	46%
2021	399 K€	2 928 416 €	2 134 060 €	73%	530 K€	731 313 €	197 812 €	27%
2022 (*)	516 K€	2 333 978 €	1 431 234 €	61%	493 K€	760 635 €	416 296€	55%
2023	367 K€	2 604 934 €	1 330 657 €	51%	116 K€	759 042 €	314 686 €	41 %
2024	979 K€	2 544 741 €	1 878 103 €	74%	341 K€	654 823 €	222 119 €	34 %

(*) En 2022, sur les 1 431 234 € de crédits votés, un total de 355 594 € concernaient les autorisations de programme en cours (AP n°6 et solde de l'AP n°11).

3.3.2. Le financement des investissements

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant total des investissements	1 723 459,31	2 606 504,18	2 108 684,43	1 431 233,97	1 330 657,40	1 878 103,20 €
FCTVA	129 346,30	191 938,96	120 045,17	671 422,73	292 150,84	190 884,18 €
Subventions	299 444,11	544 789,68	200 112,59	416 295,79	314 685,74	222 118,73 €
Emprunts	2 160 600,00	0,00	1 500 000,00	757 000,00	1 228 000,00	0,00 €
Autofinancement des investissements	-865 931,10	1 869 775,54	288 526,67	-413 484,55	-504 179,18	1 465 100,29 €

3.3.3. Remboursement de la dette :

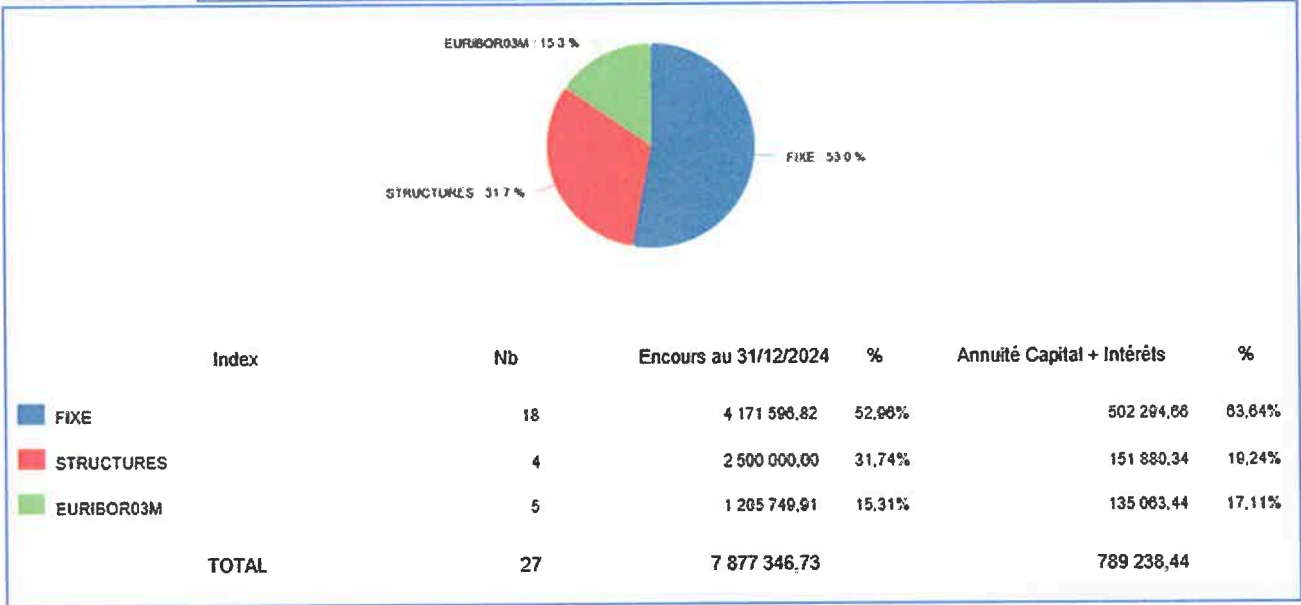
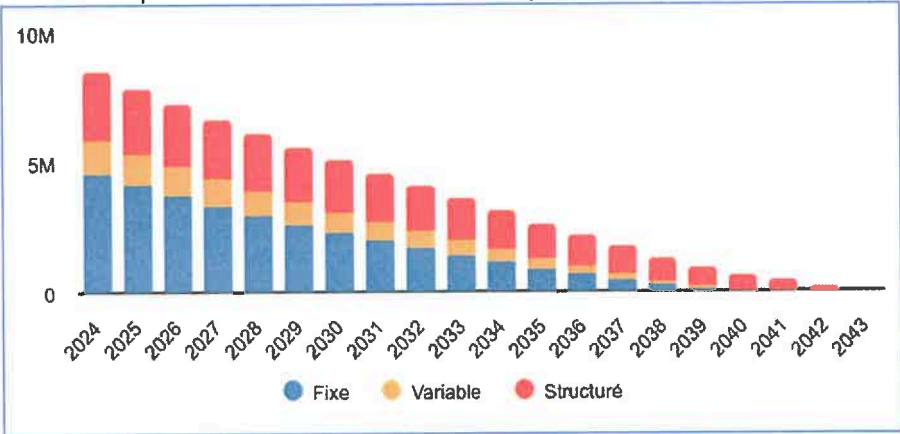
Au budget primitif 2024, la prévision de remboursement du capital des emprunts était évaluée à 611 660 €. Au 31 décembre, le cumul du capital remboursé s'élève à 611 658,81 € contre 625 598,45 € en 2023. Ces réalisations représentent 22% du total des dépenses d'investissement 2024 (contre 29,78% en 2023).

➤ La dette

Exercice	Nbre d'habitants	Base des emprunts contractés	Évolution base	En cours de la dette restant à rembourser au 31/12	Évolution en cours	En cours au 31/12 par habitant
2024	6 514	12 307 465,10 €	-3,83%	7 877 346,73 €	-7,21%	1 209,30 €
2023	6 527	12 797 465,10		8 489 005,54 €		1 300,60 €

Au 31/12/2024 la dette communale s’établit comme suit :

- 27 emprunts avec un taux moyen de 2,12 % concernant les intérêts payés dans l’exercice (2,10% en 2023)
 - Les emprunts à taux fixe représentent 52,96% de la dette,
 - Les emprunts à taux variable ou à taux structurés représentent 47,05% ;
- Selon la classification de la charte Gissler (suivant l’indice sous-jacent) :
 - Niveau de risque 1A : 72,61% du capital (5 717 346,73 €),
 - Niveau de risque 1-B : 27,42% du capital (2 160 000,00 €) ;
- Un emprunt contracté en 2004 pour 300 K€ auprès de Dexia Crédit Local est arrivé à son terme à l’échéance du 1^{er} juin 2024 ; il s’agissait d’un emprunt pour le financement des travaux d’aménagement et de réhabilitation du Centre Louis Aragon ; taux fixe de 4,58% sur une durée de 20 ans ;
- La situation prévisionnelle de l’extinction totale de l’encours de la dette reste estimée pour l’exercice 2043 comme lors de la présentation de la dette au compte administratif 2023.



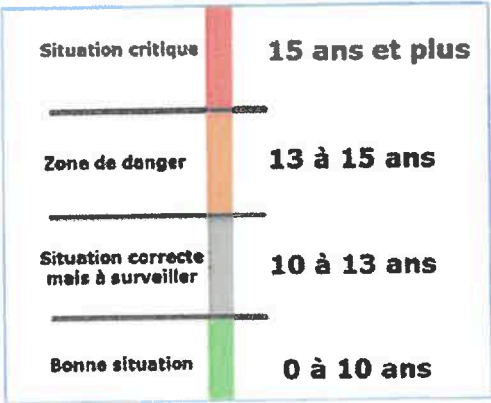
Il est rappelé qu’aucun emprunt n’a été contracté en 2024.

➤ **La capacité de désendettement**

La capacité de désendettement est le principal ratio d'analyse de la solvabilité d'une collectivité. La capacité de désendettement est exprimée en années et calculée par le rapport de la dette en capital sur l'épargne brute ; elle correspond à la durée nécessaire pour rembourser la dette en y consacrant la totalité de l'épargne dégagée.

	2021	2022	2023	2024
Excédent brut de fonctionnement (€)	816 651,97	446 043,53	970 075,98	1 384 067,16
CAF Brute (€)	754 169,88	375 717,80	795 479,50	796 069,50
Taux d'épargne brute (%)	8,67	4,27	8,52	12,50
CAF Nette (€)	161 042,08	-308 409,78	169 881,05	606 935,21
Encours de la dette au 31/12 (€)	7 693 768,33	7 886 603,99	8 489 005,54	7 877 749,91
Capacité de désendettement (Nbre d'années)	10,2	20,99	10,67	6 ,46

On peut constater que ce ratio « capacité de désendettement » qui était de 10,67 ans en 2023, s'établit en 2024 à 6,46 ans (en dessous de 10 ans). Fin 2024, « le voyant » passe au vert tenant compte de la grille d'évaluation servant à évaluer la capacité financière d'une commune.



Entre les estimations faites lors de la présentation des orientations budgétaires (ROB) entre 2021 et 2024 et la situation définitive constatée lors de l'adoption des comptes administratifs, il est constaté les variations suivantes :

Exercices budgétaires	Rappel des prévisions des ROB		Constat annuel / Rapport du Compte administratif
2021	Pour l'exercice n	11,21 années	10,27 années
	Pour l'exercice n+1	11,86 années	
2022	Pour l'exercice n	12,49 années	20,99 années
	Pour l'exercice n+1	16,98 années	
2023	Pour l'exercice n	14,17 années	10,67 années
	Pour l'exercice n+1	-----	
2024	Pour l'exercice n	16,85 années	6,46 années
	Pour l'exercice n+1	12,02 années	

3.4. **TRANSITION ECOLOGIQUE - Annexe « Budget Vert »**

Comme annoncé lors du débat des orientations budgétaires 2024 (Délibération n° 2024-044 du conseil municipal du 21/03/2024), la loi de finances 2024 a introduit l'obligation d'une nouvelle annexe « verte » au budget. Les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants doivent produire en 2025 un état annexé au compte administratif 2024 intitulé « impact du budget pour la transition écologique ». De plus, ces mêmes collectivités territoriales doivent identifier le montant de la dette consacrée aux dépenses d'investissement concourant à la transition écologique en faisant ressortir sa part dans l'endettement global de la collectivité.

La cotation des dépenses ou des opérations doit s'effectuer comme suit :

01_FAVORABLE	1 : dépenses favorables : Cette catégorie recouvre trois types de dépenses : les dépenses ayant un objectif environnemental principal ou participant directement à la production d'un bien ou service environnemental, les dépenses sans objectif environnemental mais ayant un impact indirect avéré, les dépenses favorables mais à impact controversé en présence d'impacts favorables à court terme.
01_NEUTRE	2 : dépenses neutres : dépenses sans effet significatif sur l'environnement.
01_DEFAVORABLE	3 : dépenses défavorables : ces dépenses constituent une atteinte directe à l'environnement ou incitent à des comportements défavorables à celui-ci.
01_NONCOTEE	

Il a été décidé d'inscrire dans l'annexe « budget vert » les dépenses d'investissement réalisées en 2024 répondant aux critères suivants :

- AXE obligatoire en 2025 sur les dépenses réalisées en 2024 (norme M57)



Axe 1 : Atténuation du changement climatique

L'axe « Lutte contre le changement climatique » correspond aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique, climatique, dont la réduction des gaz à effet de serre et la création de puits de carbone.

- Articles de dépense présents dans la liste officielle ;
- Principales dépenses officielles « ciblées » par le « Budget Vert » ➔ Terrains ; constructions et voirie ;
- Les dépenses retenues sont supérieures à 5 K€, hors dépenses liées à une opération globale d'équipement (exemple : école maternelle Rive droite) ;
- La présentation respecte les agrégats comptables et la répartition par fonction

Pour les réalisations d'investissements en 2024, le résultat obtenu est le suivant :

Total des dépenses (mandatées)	Favorables		Défavorables		Neutres		Non cotées	
1 348 465,45 €	123 809,30 €	9,2%	1 093 836,19 €	81,1%	66 397,96 €	4,9%	64 422 €	4,8%

Ces éléments sont portés à l'annexe IV - C3 au compte administratif 2024.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Les membres du Conseil municipal désignent Monsieur Michel TAILLANDIER, 1^{er} Adjoint au Maire, en tant que Président de séance, tandis que Madame le Maire se retire.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité et avec quatre abstentions (Madame Julie FERRON, Messieurs Alain TABARD, Claude MORINEAU et Olivier DURIEUX) :

- D'adopter le Compte administratif 2024,
- D'adopter les réalisations du Plan Pluriannuel des Investissements 2024 en dépenses comme en recettes
- D'adopter les restes à réaliser 2024 à reporter sur 2025 :
 - Section d'investissement :
 - 448 058,62 € pour les recettes,
 - 358 984,47 € pour les dépenses,
Soit un report de restes à réaliser 2024 excédentaire de + 89 074,15 € ;
 - Section de fonctionnement :
 - 0,00 € pour les recettes,
 - 38 295,25 € pour les dépenses,
Soit un report de restes à réaliser 2024 déficitaire de - 38 295,20 €

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,

Saint-Florent-sur-Cher, le 21 mai 2025

Madame le Maire,
Marie-Line CIRRE



La secrétaire de séance,
Madame Gabrielle FRODEFOND



Envoyé en préfecture le 21/05/2025

Reçu en préfecture le 21/05/2025

Publié le



ID : 018-211802079-20250520-CM2025087-DE

Acte rendu exécutoire

Date de mise en ligne : 21/05/2025